

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du
26-04-2016

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional

sommaire

Propos introductif du président François Berthelon	3
Examen des rapports soumis pour avis par M ^{me} la présidente du Conseil régional	4
Déclarations des différents groupes	19
Échos dans les médias	29

Propos introductif de François Berthelon, président du CESER Bourgogne Franche-Comté

Mes chers collègues,

Nous voici réunis pour la 3^e fois en séance plénière. Après le temps fort de notre installation, nous nous sommes retrouvés en mars dernier afin de débattre du rapport d'orientations budgétaires. Aujourd'hui, nous examinons plusieurs dossiers soumis à notre avis par le Conseil régional, dont le projet de budget primitif 2016, dans un pas de temps « extra-ordinaire » puisque le processus de fusion des régions conduit à son élaboration en ce mois d'avril.

Je tiens tout d'abord à saluer le travail entrepris dans notre assemblée depuis à peine 3 mois de fonctionnement. Nos CESER ont fusionné par addition ; c'est une aventure peu commune qui nous conduit à confronter notre culture et nos pratiques. Je ne peux que me féliciter de notre démarche d'anticipation ayant conduit à initier un travail commun il y a dix-huit mois. Je suis convaincu qu'elle a grandement contribué à faciliter notre rapprochement.

Nos différentes instances de travail, lieux de réflexion et de production du CESER sont actives. Elles ont établi leur programme jusqu'à l'été afin de disposer d'un socle partagé de connaissances réciproques et de familiarisation avec les dossiers régionaux. La semaine dernière, elles ont examiné les dossiers soumis à notre avis par l'exécutif régional, dans une approche plus large que la seule consultation sur les dossiers précisés par la loi. Je considère que cette démarche est très intéressante, contribue au positionnement de notre assemblée dans le rôle que lui confie le législateur, c'est-à-dire d'être placée auprès du Conseil régional pour l'éclairer par ses avis.

Je tiens à cet égard à **remercier l'Exécutif régional et les services qui sont intervenus en commission afin de présenter les axes majeurs du budget régional et les dossiers spécifiques**. C'est une méthode précieuse qui donne à voir les objectifs et la mise en action de la politique régionale. Elle ne peut qu'être portée par les décideurs et/ou, le cas échéant, les responsables des directions opérationnelles. Elle procède également d'une qualité de relation entre les deux assemblées de l'institution régionale.

Je sais pouvoir dire que leurs interventions ont été très appréciées par les membres du CESER et je m'en réjouis.

Depuis notre précédente plénière, nous avons également mis en place deux groupes de travail transversaux sur des thématiques majeures :

- L'un, « **Citoyennetés actives** », animé par Joseph Battault, a pour première mission de construire la réponse à la saisine de la présidente du Conseil régional, attendue pour octobre 2016. Puis, il poursuivra son travail sur la problématique plus large de l'ouverture de notre CESER à l'ensemble des formes de l'expression citoyenne.

- L'autre, « **Dynamique interrégionale** », animé par Michel Morineau, travaillera sur l'environnement de la Bourgogne Franche-Comté, au sens des stratégies développées par les territoires voisins : Rhône-Alpes Auvergne, le Grand Est, le Bassin parisien pour ce qui concerne le territoire français, et la Suisse avec laquelle nous disposons d'une frontière.

Les inscriptions dans ces groupes sont faites et l'un et l'autre ont programmé leur première séance de travail. Il s'agit là d'une démarche essentielle qui traduit la volonté d'ouverture de notre assemblée :

- **en direction de l'expression citoyenne au sens large** qui reflète la richesse de notre territoire et vis-à-vis de laquelle notre CESER peut constituer une véritable « tête de réseau »,

- **Vis-à-vis des territoires qui entourent la Bourgogne Franche-Comté parce que le projet de cette dernière ne peut ignorer les stratégies à l'œuvre chez nos voisins**, tels que Auvergne Rhône-Alpes, le grand Est et l'Ile-de-France. Et nous devons également explorer la singularité de notre relation avec la Suisse puisque nous partageons désormais une frontière avec elle. La Conférence transjurassienne est l'instance de gouvernance de cet espace transfrontalier issu d'une histoire plus ancienne avec l'ex Franche-Comté. Elle vient d'affirmer sa stratégie pour la période 2016-2020 et associe notre institution à ses instances de réflexion. Les modalités de notre contribution restent à préciser.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, la période ouverte le 26 janvier dernier avec l'installation de notre CESER et qui se terminera en décembre 2017 comporte un enjeu essentiel : **confirmer la valeur ajoutée de notre institution dans la compréhension et l'élaboration d'un projet pour le territoire Bourgogne Franche-Comté**.

La brièveté de cette période implique une **capacité d'expertise et de production sans faille, marquée par une exigence forte dans la qualité de nos apports et aussi des méthodes de travail renouvelées**.

J'ai toute confiance en notre aptitude à opérer les mutations nécessaires afin que notre assemblée prenne toute sa place dans le paysage institutionnel régional. Je vous remercie par avance pour les échanges qui interviendront ce jour.

Examen des rapports soumis pour avis par M^{me} la présidente du Conseil régional

• Adoption d'un nouveau règlement intérieur budgétaire et financier et de modèles de conventions-types	5
• Présentation générale du budget primitif 2016	6
• Fiscalité régionale : harmonisation des tarifs	10
• Mise en œuvre du plan d'urgence pour la formation des demandeurs d'emploi - avenant à la convention bipartite avec Pôle Emploi	11
• Service public régional de la formation professionnelle (SPRF)	12
• Avis sur la création du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté	14
• Contrats territoriaux - conventions d'objectifs et de moyens- programmations	15
• Signature du contrat global Yonne Moyenne	16
• Avenants aux conventions régionales urbaines et sociales de Nevers et Joigny	17
• Convention d'exploitation du service TER 2013-2017 (réseau Franche-Comté) - Contrats d'objectifs 2016 et autres affectations d'AE	18

Rapport 1-1 Avis sur Adoption d'un nouveau règlement budgétaire et financier et de modèles de conventions-types	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Finances-Europe Rapporteuse : Nicole Milesi	Séance plénière Mardi 26 avril 2016

À chaque renouvellement de ses membres, le Conseil régional doit se doter d'un règlement budgétaire et financier, conformément à l'article L.4312-5 du code général des collectivités territoriales. Ce règlement budgétaire et financier fixe notamment :

- Les modalités de gestion interne des Autorisations de programme (AP), des Autorisations d'engagement (AE) et des Crédits de paiement (CP) afférents dans le respect du cadre prévu par la loi. À ce titre, il fixe les règles relatives à la caducité des AP/AE.
- Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'année.

Ce règlement est valable pour la durée de la mandature et peut être révisé.

Le CESER prend acte de ce règlement sans formuler d'observation particulière.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Rapport 1-2 Avis sur Présentation générale du budget primitif 2016	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Finances-Europe Rapporteuse : Nicole Milesi	Séance plénière Mardi 26 avril 2016

Un contexte d'élaboration budgétaire spécifique

Le CESER note que **le contexte d'élaboration du BP 2016 est assez « singulier », compte tenu de la conjonction de plusieurs facteurs internes et externes à la collectivité.**

D'une part, le **plan de mandat** n'est pas finalisé. Il sera établi d'ici juillet, avec une volonté affichée de concertation et de co-élaboration avec les partenaires de la Région. Ce plan ne peut être dissocié de l'important chantier de **convergence des politiques publiques** qui va être mené durant la durée du mandat. De plus, les délais d'élaboration budgétaire ont été particulièrement contraints alors que les difficultés techniques d'élaboration de ce budget « année zéro » étaient plus importantes (du fait de la fusion). Enfin, la réorganisation des services constitue un autre chantier majeur de la collectivité.

D'autre part, la nouvelle collectivité est confrontée à un **contexte de réforme particulièrement dense** (loi NOTRe, nouvelles compétences, réduction des déficits publics...) avec des incidences financières et organisationnelles qui restent à évaluer à ce stade (par exemple, la compétence « transport scolaire » fera l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, qui aura notamment pour objectif d'en mesurer l'impact financier pour la Région). Il faut souligner que ces réformes se mettent en place dans un contexte économique qui reste atone, avec des perspectives de reprise et de croissance « timides ».

Une stratégie financière en cours de construction

Comme il l'avait mentionné dans son avis sur les OB 2016, **le CESER constate que la stratégie financière n'est pas encore totalement explicitée** (elle le sera en partie à l'issue du travail de prospective financière réalisé au cours du premier semestre 2016). Il faut noter que la stratégie financière sera nécessairement révisée durant ce mandat, car tributaire :

- des impacts de la convergence des politiques publiques sur les 5 ans,
- des incidences des transferts prévus par la loi NOTRe,
- des éventuelles propositions/orientations de la CTAP sur les domaines de compétences partagées,
- plus globalement, de l'impact des importantes mutations institutionnelles et financières que connaît actuellement la sphère publique et parapublique, l'action du Conseil régional ne pouvant pas être dissociée de celle des autres collectivités ou de celle de l'État au niveau local.

Compte tenu de ces mutations et inconnues de taille, **la stratégie financière qui était annoncée dans le DOB avait pour objectif principal de maintenir les grands équilibres financiers**, elle faisait de la prospective financière un outil central d'aide à la décision du mandat.

Le CESER remarque que cette stratégie reste peu lisible dans le BP 2016, elle se lit en creux et son explicitation est minimaliste. Son objectif principal est de préserver la capacité d'investissement de la Région tout en garantissant sa solvabilité à long terme. Pour atteindre cet objectif dans un contexte de recettes orientées à la baisse, le CESER note qu'il faudra donc obligatoirement maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de préserver une bonne capacité d'autofinancement et de maîtriser l'endettement.

Compte tenu des circonstances évoquées plus haut, **le CESER souligne que les choix en matière de stratégie financière semblent très limités, 3 principaux leviers pouvant être identifiés :**

- **Une baisse des dépenses de fonctionnement**, étant donné que 90 % d'entre elles constituent des dépenses d'intervention réinjectées dans l'économie régionale et dans le service public (TER, lycées).

À noter que les éventuelles économies liées à la fusion mettront du temps à apparaître (elles seront en bonne partie dépendantes du travail de convergence des politiques publiques et de mutualisation des services).

- **Une hausse des recettes via la fiscalité « carte grise »**, dont les incidences financières sont estimées à + 15 M€ en hypothèse haute.

- **Une hausse du recours à l'emprunt.** Sur ce point, la bonne capacité de désendettement de la collectivité (3,2 ans) lui donne la possibilité de souscrire de nouveaux emprunts, dans un contexte favorable où les taux sont bas. Ces emprunts généreront cependant des frais financiers, ce qui obligera la collectivité à davantage maîtriser ses dépenses de fonctionnement afin de préserver un niveau d'épargne brute similaire.

Le CESER regrette que le rapport du BP comprenne peu d'éléments sur la dette. En effet, les seules informations disponibles portent sur le service de la dette et sur l'état technique de la dette, qui indique un capital restant dû de 647 M€ au 1^{er} janvier 2016. Le CESER aurait vivement apprécié que le rapport soit plus explicite sur la dette, afin de

rendre plus lisible cette composante de la stratégie financière de la collectivité. Il note cependant que les contraintes temporelles d'élaboration du budget peuvent expliquer ce niveau « partiel » d'information.

Des recettes stables malgré une baisse importante de la DGF

Hors emprunt, reprise des résultats, gestion de dette et de trésorerie, les recettes inscrites dans le BP 2016 s'élèvent à **1 134 550 127 €** soit 22,1 M€ de plus que les prévisions du DOB qui envisageait un montant de 1 112 386 246 €. Cette différence est due aux évolutions suivantes :

- Le fonds de péréquation des ressources régionales CVAE est désormais estimé à 9 528 523 M€ (+1,4 M€).
- Les fonds européens estimés dans le BP 2016 à 39 116 632 M€ (- 3 M€).
- Les participations : 28 123 058 M€ (+ 22 M€).
- Les recettes diverses : 6 782 736 M€ (+ 1,9).

Outre quelques ajustements, l'essentiel de l'évolution des recettes entre le DOB et le BP réside dans la participation financière de l'État à la mise en œuvre de son « plan urgence emploi », soit une recette de 21,6 M€ qui n'était pas prise en compte dans le DOB.

Les recettes totales de ce BP 2016 sont également supérieures aux recettes du BP 2015 actualisées par les DM. Cependant, à périmètre constant (c'est-à-dire hors plan urgence emploi), elles sont en baisse de 14,6 M€ par rapport aux recettes 2015 actualisées.

BP 2015 :	1 111 957 141 €
BP 2015 + DM :	1 127 485 756 €
BP 2016 :	1 134 550 127 €
BP 2016 hors plan urgence emploi	1 112 950 127 €

Le point marquant du budget 2016 est la baisse de 7 % la DGF, soit - 18,3 M€ (dotation forfaitaire et dotation de péréquation). En 2016, l'Exécutif indique que cette baisse des recettes structurelles devrait être compensée par des recettes conjoncturelles nouvelles ou en hausse. La tendance reste cependant à une contraction des recettes de la collectivité régionale qui fait de plus en plus face à l'obligation de contracter son action au niveau de ses moyens. L'emprunt d'équilibre (174 M€) est en légère diminution par rapport à 2015 (178 M€), du fait d'une reprise anticipée de l'excédent 2015 (+ 8,3 M€).

Des dépenses contenues

Le CESER constate que l'évolution des dépenses est mesurée par rapport à 2015 (soit + 0,1% de crédits de paiement investissement et + 0,6 % - à périmètre constant - de crédits de paiement fonctionnement), tout en soulignant que les comparaisons avec l'exercice précédent sont délicates à opérer du fait des motifs suivants :

- Ce BP 2016 se veut un BP « année zéro ».
- Les politiques sectorielles restent encore différenciées et l'intérêt des comparaisons est limité selon les politiques publiques considérées.
- Les projets d'investissement et les engagements pluriannuels (type conventions d'objectifs et de moyens) demeurent, avec des impacts sur les AE/AP et CPI/CPF.

Concernant les dépenses d'investissement :

- Les autorisations de programme diminuent de 18,8 % par rapport à 2015, étant entendu que les AP sont par nature évolutives d'une année à l'autre.
- **les CPI sont stables (+ 0,1%)**, ce qui traduit un maintien de l'effort d'investissement par rapport à 2015.

Concernant les dépenses de fonctionnement :

- Elles évoluent de + 3,2 % par rapport à 2015, soit + 26 M€, cette hausse étant compensée intégralement par des recettes concomitantes. Cette évolution s'explique principalement par les deux mesures suivantes : le plan d'urgence pour l'emploi (21 M€ de CPF) et la fonction d'autorité de gestion des fonds européens (6 M€ de CPF).
- La plupart des autres dépenses d'intervention sont en diminution. On peut noter cependant que la fonction 5 - Aménagement du territoire - est en forte hausse (+ 28 %) et que la fonction 8 - Transport - est quasi stable (+ 1 %).
- Les dépenses des services généraux sont en baisse de 3,6 %.
- En conclusion, à périmètre constant, **les CPF augmentent de 0,6 % par rapport à 2015**. À noter que les dépenses de fonctionnement sont, par nature, très contraintes du fait de l'importance de la part des dépenses d'intervention obligatoires.

Des points à préciser

Le CESER regrette l'absence ou le manque d'informations étayées sur les points suivants :

- Aucune mention de l'industrie, alors que la région dispose, en la matière, de filières innovantes et structurantes pour le territoire (French tech, biomédical...).
- Peu d'information sur la dette (contrairement au rapport OB 2016).
- Pas d'éléments de prospective financière (contrairement au rapport OB 2016). À ce titre, le CESER avait souligné dans son avis sur le DOB 2016 tout l'intérêt de l'exercice de prospective budgétaire pluriannuelle engagé par la collectivité.

En effet, la mise en œuvre effective du plan de mandat dépendra en grande partie des contraintes budgétaires, du possible effet ciseaux qui conditionnera les choix en matière d'investissements. À ce jour, les seules marges de manœuvre financière sont la capacité d'endettement de la collectivité et l'évolution du tarif sur les cartes grises.

- pas de référence à l'évaluation des politiques,
- pas de référence à un projet de réorganisation des services,
- en matière de tourisme la fusion des CRT est à saluer, mais elle ne constitue pas une politique. D'ailleurs, le CESER recommande, entre autres, que la gestion des sites classés Unesco de la Grande Région connaissent une meilleure valorisation, dans la définition de la politique touristique.

Des éléments de satisfaction

Le CESER approuve les orientations suivantes de l'Exécutif régional :

- L'attribution d'une enveloppe de **2 millions d'euros pour l'innovation par appels à projets**. À cet égard, le CESER rappelle le caractère structurant de l'innovation et de son importance dans le développement économique et social de la région, en lien avec la recherche.
- **L'implication de la Région en matière d'enseignement supérieur et de recherche**. Le CESER encourage la Région à développer une stratégie véritablement régionale, ne s'inscrivant pas seulement dans la logique des orientations nationales du Programme investissements d'avenir (PIA). Cette stratégie devrait aussi davantage souligner les synergies établies entre les deux anciennes régions. Le CESER note cependant avec satisfaction le soutien régional aux programmes collaboratifs et expérimentations dans une région industrielle, tout comme la volonté de rapprocher le monde de la recherche et celui de l'économie.
- **Les choix positifs visant à garantir la gratuité et la qualité des transports scolaires, à créer un réseau de transport régional unique et à encourager les intermodalités**, notamment avec l'extension de l'offre Mobigo à la région BFC et la mise en place, à terme, d'une carte de transport régionale unique. À ce titre, le CESER sera attentif à la mise en œuvre de ces actions et reste force de propositions sur ces sujets.

Des choix à opérer dans un cadre budgétaire contraint

Le CESER observe que la **dégradation de la situation financière** de la collectivité est quasiment inévitable, dans un contexte où ses dépenses évoluent plus rapidement que ses recettes (qui sont même orientées à la baisse). Cet effet « ciseaux » pourrait être renforcé par les réformes en cours (loi NOTRe notamment), dont les incidences sur les dépenses ne sont pas actuellement toutes mesurées même si certaines sont déjà visibles. Par exemple, le CESER constate que les dispositions de la loi NOTRe en matière d'action économique ont une incidence financière sur le BP 2016, compte tenu de la reprise, par la Région, des aides individuelles aux entreprises préalablement versées par les Départements. La Région souhaite ainsi garantir la continuité des aides aux entreprises durant toute l'année 2016. Le CESER craint cependant qu'il n'y ait des « trous » dans la compensation des aides aux entreprises et appelle la Région à la plus extrême vigilance. Plus globalement, le CESER note que les transferts de compétence sont généralement sous-compensés et qu'ils génèrent des dépenses supplémentaires (étant entendu que les dispositions de la loi NOTRe en matière économique ne constituent pas un transfert de compétence à proprement parler).

La contraction des marges de manœuvre et le poids des contraintes obligeront nécessairement la collectivité à préciser ses choix, ses priorités, et à revoir ses modalités d'intervention sur certains secteurs, dans une recherche d'efficience de l'action publique et d'optimisation des moyens budgétaires. Compte tenu de la part importante de dépenses d'intervention incompressibles, le CESER estime que la Région doit s'engager dans une recherche systématique d'économies de fonctionnement afin de maintenir sa capacité d'investissement.

Pour le CESER, cet effort ne peut se justifier que si **les investissements réalisés sont porteurs d'une réelle utilité socio-économique pour la région**. Il est donc indispensable que la collectivité introduise puis généralise l'évaluation systématique de l'utilité socio-économique des investissements et des coûts induits en fonctionnement de chacun des investissements qu'elle réalise ou cofinance. **Cette démarche d'évaluation doit aujourd'hui être consubstantielle de toutes les politiques publiques**. À ce titre, le CESER regrette que le BP 2016 ne précise pas les modalités d'évaluation des politiques régionales, cette mission étant dotée d'une enveloppe de 110 000 €.

Pour le CESER, **la prospective budgétaire constitue un deuxième outil de pilotage central**, la soutenabilité budgétaire devenant l'un des critères centraux de la décision politique, notamment en matière d'investissement (l'impact pluriannuel des opérations d'investissement nécessite en effet de procéder à l'analyse préalable de leur soutenabilité budgétaire).

Dans un contexte marqué par un poids croissant de la gestion, **le CESER souhaite que la Région demeure une administration de projet** dans laquelle l'action volontariste et l'accompagnement des projets restent la dominante.

Il est ainsi central de faciliter l'éclosion des projets (aide à l'ingénierie auprès de porteurs potentiels) en favorisant la réflexion prospective et innovante. À ce titre, s'il n'est pas opposé au système de **l'appel à projet**, le CESER souhaiterait que les projets novateurs puissent également être présentés au Conseil régional et soutenus par celui-ci à titre expérimental. L'appel à projet tend en effet à normaliser les actions et il bride partiellement les capacités d'innovation des porteurs de projets (associations notamment).

Plus globalement, le CESER souhaite que la collectivité fasse de l'innovation une orientation stratégique transversale, notamment en s'impliquant davantage dans le développement du numérique. Le numérique concerne en effet tous les domaines et il constitue un élément de désenclavement dans une région à dominante rurale. Le CESER regrette ainsi l'absence d'éléments complets et précis pour apprécier l'avancement de la couverture par le très haut débit ainsi que par la téléphonie sur les zones blanches et grises. Il invite le Conseil régional à **se doter d'un outil de lecture à l'échelle de la région** pour suivre précisément les évolutions en matière de couverture très haut débit sur l'ensemble du territoire et mettre à disposition de tous un document pédagogique. Il restera attentif sur différents points tels que la couverture réseau des différents territoires, le développement des usages du numérique, les problèmes de débit et les facilités d'accès à Internet.

En conclusion, le CESER note bien qu'il s'agit globalement d'un budget de reconduction (des dispositifs et des moyens financiers) par agglomération des budgets des deux précédentes Régions.

Cependant, il estime que cela ne pourra être le cas que cette année et souligne en effet **qu'il faudra impérativement que 2017 soit l'année permettant de présenter un véritable « nouveau » budget de la Région Bourgogne Franche-Comté et pas juste une reconduction de l'ensemble des anciens dispositifs des deux territoires.**

Dans ce contexte, **le CESER prend acte de ce budget de « transition », qui doit permettre d'assurer la continuité des actions et de sécuriser les financements et les partenariats.** Ainsi, la grande majorité des précédents dispositifs sont poursuivis sur 2016.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 19 abstentions.

Rapport 1-3 Avis sur Fiscalité régionale : harmonisation des tarifs	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Finances-Europe Rapporteuse : Nicole Milesi	Séance plénière Mardi 26 avril 2016

Contexte

- Le Conseil régional a l'obligation, avant le 31 mai 2016, de prendre une délibération d'harmonisation des tarifs sur les certificats d'immatriculation des véhicules.
- Ces tarifs étaient (et resteront en 2016) de 51 €/CV en Bourgogne et de 36 €/CV en Franche-Comté.
- La délibération à prendre s'appliquera au 01/01/2017.
- Le rapport d'orientations budgétaires présenté en mars dernier présentait l'incidence financière liée à une modification du tarif de la taxe sur les cartes grises :

Simulation gain ou perte estimée en fonction d'un changement de tarif (base : réalisé 2015) :

	Produit simulé en année pleine							
Tarif	36 € / CV	42 € / CV	43.5 € / CV	44 € / CV	45 € / CV	46 € / CV	48 € / CV	51 € / CV
Gain ou perte estimé (sur la base du produit 2015)	- 17.5 M€	- 4.4 M€	- 1.1 M€	- 0.016 M€	+ 2.2 M€	+ 4.4 M€	+ 8.8 M€	+ 15.3 M€

Propositions du Conseil régional

- Fixer, à compter du 1^{er} janvier 2017, le taux unitaire de la taxe sur les certificats d'immatriculation, prévu au 1 de l'article 1599 sexdecies du code général des impôts, à 51 € par cheval-vapeur sur le territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté.
- Reconduire l'exonération en totalité de la taxe sur les certificats d'immatriculation pour les véhicules entrant dans le champ d'application de l'article 1599 novodecies A du code général des impôts.

Position du CESER

La proposition du Conseil régional d'harmoniser par le haut les tarifs de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules fait débat au sein du CESER.

D'une part, certains conseillers souhaitent que la pression fiscale sur les citoyens ne soit pas accentuée, d'autant plus que le taux envisagé au 1^{er} janvier 2017 sera le deuxième plus haut taux en France. Afin de diminuer la pression fiscale, la collectivité aurait pu opter pour une diminution de certaines dépenses.

D'autre part, certains conseillers notent que la perspective de recettes supplémentaires offre un surplus de moyens à consacrer au projet régional. À ce titre, le CESER souhaiterait connaître la nature des actions que ce surplus de recettes pourrait financer, étant donné le principe de non spécialisation des recettes.

Ce choix est éminemment politique et, à ce titre, le CESER prend acte de cette décision.

Vote du CESER : adopté à la majorité - 66 pour, 17 contre, 38 abstentions.

Rapport 3-1 Avis sur Mise en œuvre du plan d'urgence pour la formation des demandeurs d'emploi - avenant à la convention bipartite avec Pôle Emploi	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Formation - Recherche Rapporteuse : Jeanne Rubin	Séance plénière Mardi 26 avril 2016

Ce rapport propose la déclinaison au niveau régional du plan d'urgence pour la formation des demandeurs d'emploi annoncé par l'État début 2016. Ce plan prévoit au niveau national des actions de formation pour un million de demandeurs d'emploi, l'État participant à hauteur de 1 Md d'euros.

En région Bourgogne Franche-Comté, 11 821 formations supplémentaires seront financées, venant s'ajouter aux 20 000 existantes. La Région s'engagera sous deux formes : d'une part, en subventionnant des formations réalisées par Pôle emploi (à hauteur de 30 663 000 euros pour 10 221 formations), d'autre part, par du financement direct (4 800 000 euros pour 1 600 formations).

L'État, la Région et les partenaires sociaux ont signé une convention pour assurer la cohérence des actions financées, favoriser leur déclinaison sur les territoires au plus près des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Le CESER prend acte de ce rapport mais restera vigilant par rapport au ciblage géographique, aux formations proposées et à leur coût.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Rapport 3-2 Avis sur Service public régional de la formation professionnelle (SPRF)	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Formation - Recherche Rapporteur : Stéphane Faucogney	Séance plénière Mardi 26 avril 2016

Les lois du 13 août 2004 et du 5 mars 2014 ont donné un large champ de compétences aux Régions en matière de formation professionnelle : définition des dispositifs et de l'offre de formation à destination des jeunes et des demandeurs d'emploi, pilotage du service public régional d'orientation, mise en place du conseil en évolution professionnelle, coordination des plateformes de lutte contre le décrochage scolaire.

Pour faire face aux enjeux nouveaux de la formation, et apporter une plus grande cohérence avec le service public régional de l'orientation, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté s'engage dans la création d'un Service public régional de la formation professionnelle (SPRF), dont l'offre sera territorialisée. Une composante de ce dispositif concernera les publics moins qualifiés. Cette mission d'intérêt général sera construite au travers d'un service d'intérêt économique général (SIEG).

Le présent rapport propose l'affectation de 34 millions d'euros en Autorisations d'engagement (AE) pour la mise en œuvre du SPRF.

En préambule, le CESER relève l'ambition de la Région vis-à-vis de ce SPRF : « favoriser une offre de formation diversifiée correspondant aux besoins des habitants et ceux du territoire ». Il relève des éléments déjà présents dans des dispositifs antérieurs mis en place par l'État. Ces précédents dispositifs ayant révélé des faiblesses, **le CESER invite la Région à inventorier ces signaux faibles pour les corriger en amont**. Par exemple, les analyses réalisées suite à la mise en place du Crédit de formation individualisé (CFI -1989) peuvent être pertinentes puisqu'elles interrogent un dispositif dont l'objet, l'organisation, les ambitions sont de même nature que celles affichées dans ce SPRF.

Une telle démarche éviterait la simple palinodie pour aller vers une structuration efficiente d'un service cohérent, professionnel, au service et au bénéfice de tous les publics de niveau infra V à I.

Par ailleurs, lors de la présentation, il a été fait souvent référence à des notions d'organisation, voire de pédagogie, l'une structurant l'autre. L'incursion du politique dans la pédagogie peut présenter certains dangers car renvoyant à deux objets différents même s'ils ne sont pas totalement indépendants l'un de l'autre.

Conformément au socle de pensée exprimé par l'ex-CESER de Bourgogne dans son rapport sur le décrochage scolaire, **le CESER apprécie la volonté de territorialisation** du dispositif et de réduction des inégalités tout en étant attentif à sa mise en œuvre.

Sur l'offre de formation, le CESER observe que les formations sont souvent :

- soit démarrées avec des effectifs réduits ou des stagiaires « opportunistes »,
- soit repoussées dans le temps, faute de participants,
- soit carrément annulées.

Ce phénomène touche plus particulièrement les petits bassins d'emploi, car la recherche de formation est spontanément concentrée sur les grandes villes qui disposent d'une offre nombreuse et diversifiée, en ignorant l'existence même des possibilités offertes sur l'ensemble du territoire régional.

Il n'existe pas d'outils opérationnels fiables et exhaustifs à la disposition des prescripteurs comme des demandeurs. L'offre de formation reste très opaque. À Pôle emploi, il n'existe pas de moyen pour repérer les demandeurs d'emploi qui souhaitent se former, et rien ne permet de connaître la nature précise et actualisée de leur recherche de formation. Il serait possible de calquer diffusion et recrutement pour les stages, sur le même modèle de logiciel utilisé par Pôle emploi pour les offres d'emploi. Ainsi, chaque demandeur d'emploi pourrait lui-même connaître et se positionner sur les offres de formation, en recherchant par métier, par région, et être averti par mail de la mise en place des formations qu'il recherche. La planification des entretiens et des sélections veillerait au respect des prérequis. Il est presque certain que ce mode de fonctionnement permettrait de n'oublier personne.

En conclusion, le CESER de Bourgogne Franche-Comté note un décalage entre la dénomination large de ce service public et le public ciblé. Pour le CESER, la formation ne se limite pas aux demandeurs d'emploi de plus de 16 ans mais s'adresse aussi aux salariés.

- Vis-à-vis des demandeurs d'emploi - **Le CESER propose que les offres de formation soient diffusées largement auprès des demandeurs d'emploi au même titre que les offres d'emploi.** Il encourage les prescripteurs à s'emparer des portails existants et à les faire connaître largement au bénéfice des demandeurs d'emploi.
- Vis-à-vis des salariés - **Le CESER souligne son attachement à la mise en œuvre rapide d'un outil de sécurisation des parcours professionnels.** Il prend note de la réflexion de la Région sur l'harmonisation des dispositifs de passeports de compétences à l'échelle de la grande région.
- Le CESER propose, vu la complémentarité entre l'orientation et la formation, que la mise en place récente du SPRO et de ce qui l'accompagnait (portails dématérialisés, maillage géographique, personnes ressources...) puisse servir de base au SPRF.

Conformément au socle de pensée formulé dans ses précédents avis, le CESER formule son attachement à une évaluation régulière du dispositif (avis du CESER FC du 21/6/2012) et propose d'apporter sa contribution.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Rapport 4-1 Avis sur Création d'un pôle métropolitain Nord Franche-Comté	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Territoires - Environnement Rapporteuse : Pierrette Bardey	Séance plénière Mardi 26 avril 2016

Le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté est issu d'une réflexion engagée entre onze Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur le territoire du Pays de l'Aire Urbaine. Il constitue le deuxième pôle à soumettre une demande de création en Bourgogne Franche-Comté sachant que le premier, créé en janvier 2013, était le pôle métropolitain Centre Franche-Comté. Un troisième projet est également en cours de réflexion entre le Grand Besançon et le Grand Dijon.

Le CESER prend acte de ce rapport, tout en saluant l'intérêt de cette démarche de constitution d'un Pôle métropolitain Nord Franche-Comté au sein d'un ensemble territorial qui reste complexe.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Rapport 4-2 Avis sur Contrats territoriaux - convention d'objectifs et de moyens - programmations	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Territoires - Environnement Rapporteuse : Annick Guyenot	Séance plénière Mardi 26 avril 2016

Un territoire bourguignon souhaitant s'engager dans un contrat territorial avec le Conseil régional doit choisir de conduire sa stratégie au travers de l'un des deux axes suivants :

- **Attractivité et accueil** se déclinant sur les territoires : capter des populations, renouveler les actifs, maintenir les habitants,
- La **transition énergétique** et ses trois piliers : sobriété énergétique, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

La Convention d'objectifs et de moyens (COM) du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Puisaye Forterre Val d'Yonne engage le territoire sur l'axe « transition énergétique ». Il en va de même pour le programme d'animation et d'actions (PAA) du Chalonais qui décline pour l'année 2016 les actions liées à la signature de la COM fin 2015 (1). Les deux PAA Nord Yonne et Charolais Brionnais portent sur l'axe « accueil de population-attractivité » et décline également pour l'année 2016 les actions liées à la signature des COM fin 2015 (2).

Le CESER prend acte de la COM du PETR du Pays Puisaye-Forterre Val d'Yonne et des PAA 2016 Nord Yonne-Chalonais-Charolais Brionnais.

Le CESER souligne simplement la démarche en cours dans l'Yonne. En effet, le PETR Nord Yonne est un territoire pour qui la démarche de formalisation d'une stratégie de développement territorial a été engagée assez récemment et pour lequel il s'agit donc du premier contrat (3) passé avec la Région dans le cadre de cette politique des « contrats de Pays » (4). Les premières actions identifiées dans le PAA sont donc majoritairement des études demandant un soutien particulier en ingénierie (ex : « élaboration et mise en œuvre d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) », « réflexion globale sur la mobilité », « étude de définition d'une stratégie de développement économique », « élaboration d'une démarche stratégique de positionnement territorial »).

Rappelons, concernant ce territoire Nord Yonne, qu'il était de ceux identifiés dans le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) Bourgogne de 2014 comme étant « à enjeux » (5). Pour le SRADDT, il apparaissait « nécessaire que ce territoire puisse construire un projet commun qui lui permette de définir une stratégie collective pour valoriser son positionnement favorable ». Une ambition pour ce territoire anciennement identifiée puisque, déjà en 2008, la Région souhaitait que se mettent en place des « Pays » autour des aires urbaines d'Auxerre et de Sens (6).

Le CESER ne peut que souligner l'intérêt pour ce territoire d'avoir enfin engagé une telle démarche de structuration par la définition d'une véritable stratégie avec d'un côté :

- le PETR Nord Yonne créé le 21 novembre 2014 (avec Sens et la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais formé le 1^{er} janvier 2016),
- et de l'autre le PETR du Grand Auxerrois créé le 20 février 2015 (avec Auxerre et la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois formé depuis le 1^{er} janvier 2011) (7).

Enfin, le CESER insiste sur l'importance de l'évaluation de cette politique de contractualisation portée par la Région avec les Pays/PETR afin de mesurer les effets leviers réels sur les territoires.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(1) COM sur laquelle le CESER Bourgogne a rendu un avis lors de sa séance du 10 novembre 2015.

(2) COM sur lesquelles le CESER Bourgogne a rendu un avis lors de sa séance du 10 novembre 2015.

(3) Voir sur la convention d'objectifs et de moyens de ce territoire l'avis du CESER Bourgogne du 10 novembre 2015 et la délibération du Conseil régional de Bourgogne du 13 novembre 2015.

(4) C'est suite à sa création par arrêté préfectoral du 21 novembre 2014 que le PETR Nord Yonne a élaboré son projet de territoire et a proposé pour la première fois de s'engager dans une contractualisation avec la Région dans le cadre de sa nouvelle politique territoriale 2015-2020.

(5) Avec 4 autres : Arc Urbain, Val de Loire Nivernais, Sud Saône-et-Loire et Cœur de Bourgogne - Avis du CESER du 26 juin 2014 « Le nouveau SRADDT de Bourgogne : une contribution pour enrichir le projet régional ».

(6) CESER Bourgogne - « État des lieux et avenir de la politique des Pays » du 3 février 2009.

(7) Notons seulement que le PETR du Grand Auxerrois n'a pas encore contractualisé avec la Région.

Rapport 4-12 Avis sur Signature du contrat global Yonne Moyenne	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Territoires - Environnement Rapporteuse : Élise Maillot	Séance plénière Mardi 26 avril 2016

Le Contrat Global Yonne Moyenne couvre l'ensemble des périmètres des intercommunalités de l'Auxerrois et du Pays Coulangeois. Son territoire s'étend sur 267 communes situées dans le département de l'Yonne soit 469 km², 8 masses d'eau cours d'eau superficielles et 7 masses d'eau souterraines. Il fait suite aux deux contrats l'ayant précédé sur ce territoire : le Contrat rural pour l'Eau de la Plaine du Saulce mené de 2002 à 2007 et le Contrat global pour la protection des captages de la Plaine du Saulce, de la Plaine des Isles des Boisseaux et d'Irancy de 2009 à 2013. Les deux premiers contrats ont permis l'émergence d'une dynamique des acteurs du territoire autour des bassins d'alimentation des captages, et ont favorisé l'équipement des collectivités territoriales en matière d'assainissement et d'eau potable. Le présent contrat s'oriente vers le grand cycle de l'eau et ambitionne de lever les freins à l'atteinte du bon état écologique des différentes masses d'eau, dans la logique de mise en œuvre de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI).

Le CESER approuve le Contrat Global Yonne Moyenne tout en soulignant l'intérêt de la démarche menée sur ce territoire. En cela, le CESER soutient totalement le projet tel que présenté dans le contrat.

Comme le CESER l'avait déjà évoqué dans plusieurs avis (1), il convient de souligner l'importance du suivi et de l'évaluation des actions engagées, tant annuellement qu'à mi-parcours, ainsi que la nécessité d'une évaluation complète du contrat en fin de période. Le CESER note que cela est prévu à l'article V du contrat (2).

Sur ce point, le CESER souhaite pouvoir disposer d'un retour sur l'ensemble du travail de suivi-évaluation réalisé au fur et à mesure de l'engagement du contrat. De plus, il souhaiterait pouvoir être destinataire de chacune des « programmations annuelles » telles qu'elles sont prévues à l'article VII.4 du contrat. Cela permettra au CESER de suivre sa mise en œuvre dans les actions et d'identifier précisément les interventions régionales. Un tel principe pourrait s'étendre à l'ensemble des contrats de rivière dans lesquels la Région est engagée.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(1) Avis CESER Bourgogne Contrat Global Loing Amont 2015-2018 - 6 janvier 2015 ; Avis CESER Bourgogne Contrat Territorial Arroux Mesvrin Drée - 10 mars 2015.

(2) Avec notamment les indicateurs joints en annexe 3 du contrat.

Rapport 4-3 Avis sur Avenants aux conventions régionales urbaines et sociales de Nevers et Joigny	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Cadre de vie et Société Rapporteurs : Jean Piret et Bernard Quaretta	Séance plénière Mardi 26 avril 2016

Le CESER approuve ces avenants. Dans son avis du 8 septembre 2015 sur la Convention régionale de cohésion urbaine et sociale (CRUS) de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et communauté de communes Loire et Nohain et la CRUS de la communauté d'agglomération de Nevers, le CESER de Bourgogne accueillait « favorablement la volonté du Conseil régional de poursuivre son partenariat avec les agglomérations ou villes pour les soutenir dans la mise en œuvre de leur projet de cohésion urbaine et sociale ». Néanmoins, il convient de rappeler que le CESER s'interrogeait alors « sur les montants financiers prévus ».

Concernant l'avenant n°1 à la convention régionale de cohésion urbaine et sociale en faveur de Nevers Agglomération, le CESER note que le projet urbain sur le quartier du Banlay est en cours de formalisation et que le protocole de préfiguration sera mis en œuvre au travers du lancement d'études de définition du projet. Il est indiqué que ces études s'articuleront notamment autour de l'« assistance sur la consolidation de la gouvernance et faisabilité financière du projet » (p. 3). Aussi, il est difficile pour le CESER de prendre position sur un projet dont la réalisation future n'est pas cadrée, même si l'Assemblée approuve celui-ci sur le fond.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Rapport 4-7 Avis sur Convention d'exploitation du service TER 2013-2017 (réseau Franche-Comté) - Contrat d'objectifs 2016 et autres affectations d'AE	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Mobilités - Énergie Rapporteur : André Colin	Séance plénière Mardi 26 avril 2016

La convention 2013-2017 pour l'exploitation du service TER sur le réseau franc-comtois prévoit qu'un contrat d'objectifs annuel doit être approuvé entre la Région et la SNCF. Dans ce cadre, différents éléments du contrat d'objectifs 2016 sont notamment proposés sur le compte d'exploitation prévisionnel, les objectifs de ponctualité/régularité, ceux concernant la qualité des services, l'information et le programme des études à mener.

Le CESER note une stabilisation des charges facturées C1 (charges forfaitisées) et C2 (charges constatées), à l'inverse de hausses constatées des péages par SNCF Réseau y compris les redevances quai.

Le CESER s'interroge sur la méthode choisie : le Conseil régional nous soumet un projet d'avis sur les objectifs TER Franche-Comté 2016 mais ne nous fournit que des informations très parcellaires sur l'année 2015 : par exemple plus de trois mois après la fin de l'exercice 2015, rien sur les recettes ou la fréquentation par catégories de voyageurs, la régularité mensuelle par ligne, les évolutions de ces indicateurs, etc.

À l'heure où le Conseil régional s'interroge sur la confiance des citoyens envers les politiques et a saisi notre assemblée de cette question, le TER est l'une des grandes politiques emblématiques de la Région qui concourt à l'image de la région chez nos concitoyens. Le CESER souhaite travailler sérieusement sur cette politique : pour que nous puissions formuler un avis motivé, il doit être appuyé sur une connaissance précise de la réalité. Le CESER demande qu'à l'avenir une information précise et détaillée lui soit présentée rapidement après la fin de chaque exercice.

Le CESER apprécie l'attitude proactive de la Région pour encourager la fréquentation du réseau TER dans un contexte complexe marqué par l'évolution et l'articulation des différents modes de transports (transport par autocar, covoiturage, transfert de compétences des transports scolaires et interurbains, etc.).

Le CESER restera vigilant sur les allègements d'offres et d'horaires dans le cadre de la compensation des transports par car. Afin de garder une cohérence, le CESER estime que la vigilance de la part de la Région, autorité organisatrice en la matière, est nécessaire car il redoute, à terme, un effet « boule de neige » entraînant une perte de la fréquentation des lignes TER avec des circulations par bus faisant doublon. Il sera dès lors attentif aux travaux réalisés par la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le transfert des transports interurbains de voyageurs au 1^{er} janvier 2017. Les conseillers souhaitent avoir un bilan chiffré et détaillé concernant les évolutions de fréquentation TER.

Par ailleurs, les conseillers souhaitent également être tenus informés de l'état d'avancement des différentes Assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) lancées par le Conseil régional concernant le renouvellement de la convention TER (matériel roulant, desserte, etc.). Le CESER sera donc particulièrement attentif aux méthodes de travail utilisées pour prendre en compte les besoins des usagers et maintenir l'attractivité du réseau TER. Enfin, une présentation des principales conclusions de ces AMO devant la commission ad hoc du CESER sera appréciée.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations des différents groupes

Sur le budget primitif 2016	
• Jean-Luc Piton , au nom du 1 ^{er} collège	20
• Jean-Claude Perrin , au nom de la CFDT	20
• Annick Guyenot , au nom de la CGT	20
• Élisabeth Grimaud , au nom de l'URAF	21
• Françoise Bévalot , au nom des Ets d'enseignement supérieur	21
• Pascal Blain , au nom de FNE	22
• Gérard Magnin , au nom de l'Environnement et du Développement durable	24
Sur Fiscalité régionale harmonisation des tarifs	
• Jean-Claude Perrin , au nom de la CFDT	24
• André Colin , au nom de la CGT	25
• Gérard Magnin , au nom de l'Environnement et du Développement durable	25
Sur Mise en œuvre du plan d'urgence pour la formation des demandeurs d'emploi - avenant à la convention bipartite avec Pôle Emploi	
• Jean-Luc Piton , au nom du 1 ^{er} collège	25
• Joseph Battault , au nom de la CFDT	25
• Jean-Pierre Mugnier , au nom de la CGT	26
Sur Service public régional de la formation professionnelle (SPRF)	
• Gérard Alcazar , au nom du MEDEF	26
• Joseph Battault , au nom de la CFDT	26
• Jean-Pierre Mugnier , au nom de la CGT	27
Sur Création du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté	
• Alain Grosdemouge , au nom de FO	27
Sur Convention d'exploitation du service TER 2013-2017 (réseau Franche-Comté) - Contrats d'objectifs 2016 et autres affectations d'AE	
• Alain Fourcade , au nom de la CFDT	27
• Michèle Munier , au nom du secteur Handicap	28
Sur les désignations	
• Françoise Frerebeau , au nom de l'UNSA	28

Déclaration de Jean-Luc Piton, au nom du 1^{er} collège, sur le rapport 1-2 « Présentation générale du budget primitif 2016 »

L'établissement du Budget 2016 qui nous est présenté reposant sur un début d'harmonisation des politiques des deux anciennes régions est un exercice évidemment compliqué.

Nous pouvons tous en convenir. En revanche, je souhaite souligner - comme cela a été évoqué dans l'avis - que l'application de la Loi "Notr-e" soulève de nombreux problèmes, du fait des transferts de compétence, qui n'ont été traités dans ce budget que de façon marginale.

Dans le domaine économique, il nous a été indiqué en commission "Économie-Emploi" qu'une ligne de 3 M€ aurait été prévue pour compenser le désengagement dès 2016, de certaines autres Collectivités - notamment les Conseils départementaux, dont le retrait est en fait évalué à 20 M€ en année pleine -.

Je pense que nous devons souhaiter connaître précisément le détail des "trous" qui vont résulter en 2016, et pour les années

suivantes, du transfert de l'action économique des Départements. Il semble également que les structures départementales pré-existantes, telles que les Agences départementales - Comités d'Expansion -, ne soient pas intégrées dans la réflexion du Conseil régional pour la constitution de la future Agence régionale de développement économique. Il en résulterait une perte de mémoire et donc d'efficacité absurde, qui s'ajoutera aux coûts inévitables pour les autres collectivités, en particulier si elles sont conduites à licencier les personnels de ces structures, sans parler du bilan humain !

Je m'interroge enfin sur le conventionnement indispensable, Département par Département - car la situation est différente selon les territoires - que la Région pourrait prévoir avec les collectivités locales concernées : Inter-Communalités, Communautés Urbaines, Conseil Départementaux...

Déclaration de Jean-Claude Perrin, au nom de la CFDT, sur le rapport 1-2 « Présentation générale du budget primitif 2016 »

Pour les conseillers issus de nos anciens CESER, cette séance est une première : en effet, aussi longtemps que nos mémoires remontent, nous n'avons pas souvenir de présentation d'un budget prévisionnel en l'absence d'un membre de l'Exécutif régional. La CFDT regrette fortement cet état de fait.

Le projet de budget qui nous est présenté en ce 117^e jour de l'année 2016 est celui de l'année 2016. Il est tributaire des aléas liés à la fusion et vient annoncer des politiques largement entamées. C'est donc un budget en grande partie de reconduction de politiques antérieures, plus rarement d'extension ou de convergences d'actions. Ces conditions d'élaboration donnent un budget sans aspérités, dont il est difficile de voir le chemin qu'il indique, notamment quels plans de batailles sont élaborés pour les batailles annoncées (emploi, vivre ensemble).

La CFDT souligne quelques points :

- La difficulté à pouvoir se repérer en l'absence totale de comparaison année n et année n-1.
- L'absence totale de référence à l'industrie.
- Le saupoudrage territorial hérité d'anciennes pratiques.

L'avis proposé à nos suffrages évoque par 3 fois au moins la nécessité de faire des économies, notamment de fonctionnement, mais ne spécifient pas lesquelles. Cela ne permet pas d'engager un débat sain sur les priorités portées par le CESER.

Par ailleurs, il est relevé à la fois des frais financiers pour l'endettement et des taux d'emprunt bas : là aussi, une comparaison dans le temps aurait éclairé cette position.

Dans le cadre de ce débat sur le BP 2016, la CFDT tient à souligner la nécessité de développer à grande échelle une culture d'évaluation

des politiques publiques régionales. C'est un enjeu majeur pour la présente mandature du Conseil régional. Dès octobre 2015, il avait été proposé au prochain Conseil régional de créer un cadre. Il suggère la mise en place d'une instance impartiale et pérenne : le comité régional d'évaluation doté des moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Cette instance devrait devenir opérationnelle dès 2017. Une étape intermédiaire en 2016 est proposée : mettre en place une instance de préfiguration de ce comité.

- La CFDT souhaite que le Conseil régional s'engage concrètement dans une démarche de co-construction avec le CESER de l'évaluation. Parce que la loi spécifie clairement que le CESER doit « contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. »

Dans le contexte actuel de raréfaction des ressources financières, de baisse des recettes, l'évaluation doit permettre de renouveler la conduite des politiques régionales. Il convient de mesurer aujourd'hui et demain l'efficacité des dispositifs régionaux donc à vérifier l'adéquation moyens financiers, résultats et impacts obtenus à obtenir pour la population de notre région.

L'évaluation est une démarche amont pour transformer des crédits de fonctionnement en investissement.

La CFDT, pour sa part, est prête à contribuer à la réflexion stratégique régionale en amont des prises de décision. L'évaluation formalisée fait partie des outils à développer pour engager l'analyse stratégique, de même que le dialogue social territorial.

La CFDT votera l'avis dont elle salue l'exhaustivité et le sérieux, au-delà des détails évoqués qu'elle conteste.

Déclaration de Annick Guyenot, au nom de la CGT, sur le rapport 1-2 « Présentation générale du budget primitif 2016 »

En préambule, la CGT regrette que des problèmes techniques n'aient pu permettre un accès aux documents. De plus, il aurait été utile et nécessaire que les vice-présidents en charge des commissions thématiques du Conseil régional viennent présenter les rapports. Ce qui aurait permis d'avoir un éclairage politique autre que celui technique, des politiques de l'exécutif. Ceci n'enlève en rien à la qualité de présentation faite par les personnels techniques.

Le budget primitif 2016 est présenté comme un budget fondateur,

de transition, de responsabilité. Pour autant, ceci ne fait pas une politique ; c'est un budget d'addition qui s'inscrit pleinement dans les politiques d'austérité voulues, décidées, assumées par le gouvernement avec une baisse de 21 M d'€ de dotation et le gel des autres dotations. Il y a pourtant urgence à sortir de cette logique, de mettre en place une réforme globale du système fiscal afin de rendre les politiques menées plus juste socialement et plus efficace économiquement. C'était une promesse du candidat Hollande.

Avec le recours à la fiscalité et une forte augmentation du tarif des certificats d'immatriculation des véhicules pour tous, l'Exécutif envoie un mauvais signal aux habitants au moment même où l'action politique est contestée. Une nouvelle fois, ce sont les plus modestes, les plus fragilisés qui sont pénalisés. Nous ne pouvons nous empêcher de faire un lien entre les 21 Millions d'€ de baisse de dotations et le produit attendu sur cette hausse de la fiscalité. Avec la prise en compétences des transports scolaires, l'engagement d'ici la fin du mandat d'en garantir la gratuité et la qualité est un choix politique positif que nous saluons.

Concernant celle des transports interurbains, dans un contexte de pression importante sur les finances publiques, la réponse aux besoins réels de transports reste posée. Les bus dit « Macron » concurrencent directement les lignes TER. Ceci est incohérent et nous souhaitons que l'exécutif ambitionne un développement des transports collectifs, de qualité, avec une maîtrise de l'ensemble des transports publics par la création d'un pôle public de transport. Car, en ce qui concerne l'entretien des infrastructures, cette concurrence artificielle et orchestrée, repose sur une différence fondamentale : le train paie la totalité des coûts, dont une grande partie est répercutée sur le budget régional, alors que le bus ne le paie que de façon marginale.

Concernant la partie 5-1 du budget primitif qui traite des ressources humaines, l'année 2016 marque le début d'un travail d'harmonisation des personnels dans le cadre de la fusion. Ni sur les rémunérations, ni sur les conditions de travail, ni sur l'emploi, en aucun cas, les personnels ne peuvent servir de variable d'ajustement pour l'équilibre des budgets à venir. La revalorisation du point d'indice aura certes un effet budgétaire. Concernant l'évolution des carrières et des régimes indemnitaires des personnels, l'harmonisation par le haut nous paraît évidente, compte tenu du nouveau régime indemnitaire des élus régionaux. Le rapport, et c'est regrettable, parle de « charges patronales » et non plus de

cotisations sociales. Attention à la sémantique : il s'agit de cotisations sociales pour les salariés comme pour les employeurs visant à financer la protection sociale de tous.

Concernant la mise en œuvre du plan d'urgence pour la formation des demandeurs d'emploi, la CGT partage la nécessité de rapprocher les problématiques de formation avec celle de l'emploi. Pour autant, la formation ne crée pas l'emploi. Ce plan d'urgence ne doit pas être un énième plan pour l'emploi ne débouchant sur rien. La formation doit aller à celles et ceux qui en ont réellement besoin pour acquérir ou améliorer leur qualification. Une analyse pointue des besoins réels en formation, des emplois réels à pourvoir et de la réalité des métiers dits « en tension » doit s'inscrire dans la durée. Concernant la politique touristique et les 2 projets de Center-Parcs, la CGT demande que les résultats de la mission d'analyse et d'assistance technique engagée, mission qui définit les modalités de participation de la Région, soient portés à la connaissance du CESER.

Par ailleurs, dans le budget primitif, le soutien au VVL de Lamoura est réprécisé. Au regard de ce qu'il représente depuis 30 ans ce fleuron du tourisme social et familial du Haut-Jura, depuis que la société EREIG s'est portée acquéreuse du site, la CGT a alerté sur les réelles volontés de cette société inconnue de tous, au capital de 10 000 euros avec seulement une année d'existence, sans aucune expérience dans le tourisme. Quand on achète un bien, on le paie et chacun doit honorer ses engagements. Le dossier s'est déplacé sur le terrain juridique. Le tribunal de Lons-le-Saunier rendra un jugement le 4 mai 2016. Si la résiliation de la vente devait être prononcée, nous encourageons l'Exécutif à se porter acquéreuse de ce patrimoine afin de développer une offre touristique diversifiée sur le site et ce, avec d'autres partenaires. Il en va de la vitalité économique de tout un territoire. En conséquence, la CGT s'abstiendra sur l'avis.

Déclaration de Elisabeth Grimaud, au nom de l'URAF, sur le rapport 1-2 « Présentation générale du budget primitif 2016 »

Le budget présenté traduit bien les ambitions politiques de notre nouvelle région. Ce travail, comme il l'a été précisé, n'a certainement pas été un exercice simple. On peut toutefois regretter de ne pas avoir certains éléments de comparaison avec les politiques publiques qui avaient été engagées par les deux anciennes collectivités. Il est difficile d'apprécier ce qui, sur le terrain, va connaître des changements, des modifications... voire disparaître. Ces précisions auraient été appréciées.

Le développement économique, l'emploi, l'employabilité des personnes sont au cœur de préoccupations de la Région. Si l'on ne peut que soutenir les initiatives prises pour soutenir les secteurs de l'agriculture et du BTP, on peut regretter le manque d'ambition pour le secteur économique du service à la personne que ce soit dans le secteur de la petite enfance, de la santé, du vieillissement...

Le désengagement de l'État, des collectivités dans ces secteurs majoritairement associatifs vont générer des pertes d'emplois alors que les besoins des familles sont grandissants. Comment retrouver le chemin de l'emploi si les personnes ne peuvent concilier vie familiale et vie professionnelle. Les familles ne sont pas seulement des usagers, ce sont des acteurs économiques qui consomment, apportent de la main-d'œuvre et sont créatrices d'emplois. Le soutien des services à la personne devrait être étudié. C'est à la fois un vivier d'emploi et un secteur à forte valeur ajoutée pour la cohésion sociale, et le bien vivre ensemble.

Enfin, nous tenons à encourager l'intérêt porté par la Région au domaine de la culture, de la vie associative et de la cohésion territoriale. Le contexte actuel montre qu'il appartient à tous de travailler sur le bien vivre ensemble. L'URAF votera l'avis.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom des États d'enseignement supérieur, sur le rapport 1-2 « Présentation générale du budget primitif 2016 »

Mon intervention s'inscrit dans le prolongement de celle faite lors de l'examen du document d'orientations budgétaires. Je ferai un commentaire général, partagé avec Daniel Courjon qui ne peut être présent aujourd'hui.

Puis des interrogations sur certains points de ce budget 2016.

Nous tenons à souligner l'engagement des deux régions d'origine dans le soutien à la recherche et à l'innovation, engagement et soutien aujourd'hui maintenus par la BFC.

Ainsi, bien que grandes absentes du document d'orientations budgétaires, la recherche, comme l'innovation sont en revanche bien présentes dans le budget 2016 même si la rédaction de certains volets aurait nécessité plus de rigueur, plus de vigueur et plus d'harmonisation.

Ceci dit, ce budget 2016 est dit de transition, on peut parler « d'additions », et dans le domaine de la recherche et de l'Enseignement supérieur, ni les lignes politiques, ni les priorités ni les choix à

établir pour les années à venir ne sont clairement arrêtés. En effet, se référer au Schéma régional de l'ES, de la R et de l'innovation (SRESRI) élaboré en juin 2015 ne suffit pas à la construction d'une réelle politique propre à la BFC.

Je rappelle que ce SRESRI s'apparente plus à un commentaire de données qu'à un texte stratégique, qu'il dégage des orientations sans identité, déconnectées parfois des réalités et des spécificités BFC, sans priorités affirmées alors que la région devra limiter ses domaines à soutenir. Si on ne peut que se féliciter des succès des laboratoires régionaux aux projets du PIA, il ne faut pas oublier que le premier bénéficiaire des avancées de la recherche en région doit être l'économie régionale via le rayonnement, la création d'activités et le renforcement de l'innovation dans les PME et TPE.

La capacité d'innovation est dépendante de la qualité des interactions et même des synergies entre l'enseignement, la recherche et le monde socioprofessionnel ; chacun sait qu'un tout organisé dispose de propriétés qui n'existent pas dans les parties isolées.

L'innovation est le pont incontournable entre ES, R et économie dans un tout indivisible.

Nous avons regretté que le SRESRI ne soit pas l'outil de promotion de cette capacité collective. Aujourd'hui nous notons dans le budget 2016 la volonté de la Région BFC d'assumer son rôle dans cette promotion. Nous serons attentifs à la traduction de cette volonté en actes concrets et dès à présent nous nous étonnons que soit organisée une conférence ESRI (information donnée en commission Formation-Recherche) sans qu'y soient associés les acteurs économiques. Enfin, un regret : la place de l'environnement : peu cité alors que d'une part la qualité de l'environnement doit être une préoccupation centrale dans une région touristique et d'excellence agro-alimentaire et que d'autre part nous possédons d'excellents laboratoires dans le domaine.

Je terminerai mon intervention en renouvelant mes interrogations faites lors de l'examen du Doc OB, interrogations restées alors sans réponse :

Dans l'introduction du budget, il est rappelé l'exigence de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour des raisons évidentes dont celle de pouvoir mener à bien des actions essentielles. Quand on place les annexes du rapport budgétaire en regard de cette exigence, on reste perplexe face au foisonnement de structures intervenant sur des domaines de compétences identiques. Les exemples ne manquent pas : dans le champ de la formation, mission de tout premier ordre, des actions phares sont programmées. Est-il envisagé de réaliser des économies de fonctionnement pour recentrer des fonds sur ces actions prioritaires tel que le développement de l'apprentissage sur lequel la région BFC souhaite s'engager ?

On identifie 54 CFA, dont certains d'intitulés proches, même identiques. Est-il envisagé une nouvelle structuration des CFA ou les conventions quinquennales seront-elles renouvelées à l'identique ? Comment est conduite l'évaluation des formations et des enseignements pour répondre au souci de qualité exprimé par la Région ?

Par ailleurs, je renouvelle mon interrogation, dans la politique ESRI, sur le choix inhabituel fait par la Région BFC, d'attribuer une subvention de fonctionnement à des établissements d'ES, (établissements privés et un établissement public parisien dont une antenne est implantée à Dijon).

On peut de même constater dans d'autres champs la multiplication de structures intervenant sur des compétences voisines et poser la question de la simplification, tel est le cas dans le domaine du transfert.

Déclaration de Pascal Blain, au nom de FNE, sur le rapport 1-2 « Présentation générale du budget primitif 2016 »

Comme souligné lors de la présentation des orientations budgétaires, la mise en place de la nouvelle grande région Bourgogne et Franche-Comté dans des délais extrêmement contraints conduit à la proposition aujourd'hui d'un budget de transition qui assure pour l'essentiel la continuité des politiques précédemment en place sur les territoires des ex-régions Bourgogne et Franche-Comté et ne donne pas les orientations claires attendues pour construire l'avenir. Nous voulons être optimistes et faire **confiance à l'attachement des membres de l'Exécutif régional au concept de développement durable**, même si parfois les mots ne sont pas toujours explicitement là pour le dire et donnent à l'occasion des signes contradictoires.

Depuis des années, il est question de **mettre en place des conditions sociales et environnementales au soutien apporté aux activités économiques**. Il s'agit de montrer un horizon et d'orienter peu à peu l'économie régionale vers une économie plus soutenable, plus durable. Nous regrettons que la fusion des Régions soit prétexte à renvoyer à plus tard la mise en œuvre de cette mesure, signe fort de la cohérence des actes et des discours politiques.

Pour le développement équilibré des plateformes régionales, la Région lance en 2016 une nouvelle étude sur la fonction aéroportuaire en Bourgogne-Franche-Comté (150 000 €). Les études réalisées dès avant 2007, date du transfert de l'équipement de Dole-Tavaux par l'État au département du Jura, et très récemment par la CCI du Jura, l'ARD Franche-Comté ou la cour des comptes... sans être toutes complètement objectives, **fournissent largement les informations nécessaires pour arrêter les frais**. Le budget

primitif ne prévoit pas de soutien spécifique pour l'aéroport de Dole-Tavaux, propriété du département Jura. À noter qu'après la desserte de Lisbonne abandonnée par Ryanair, c'est dernièrement l'opérateur Polonais IGAvions qui renonce à la desserte de Nice (hub international), Toulouse et Bordeaux. Pour Longvic, la Région programme 200 000 € d'investissements et une participation de 290 000 € en fonctionnement alors que le service offert par cet équipement n'a jamais été aussi bas.

Au chapitre des regrets, un autre **dossier qui envoie de mauvais signaux : Center Parcs**, aux antipodes du développement durable et de la politique « tourisme » portée jusqu'alors. Là aussi, la Région n'ose pas trancher immédiatement et note la nécessité d'affiner le soutien des partenaires des deux projets, de réévaluer la faisabilité des projets de Pierre & Vacances à Poligny et au Rousset. Les départements du Jura et de Saône-et-Loire, conformément au nouveau cadre légal installé par la loi Notre, ne devraient pouvoir intervenir à l'avenir que dans le financement des aménagements connexes (voiries et réseaux divers). Au-delà de l'impact pour l'environnement de tels équipements et du mauvais exemple en terme de sobriété énergétique, c'est bien le **modèle économique qui interpelle** : à quel titre la collectivité publique soutiendrait-elle ces projet privés ? Les mêmes investissements seraient plus efficaces (en termes de créations d'emplois) fléchés vers le Service Public d'efficacité énergétique, d'actions de revitalisation de tous les territoires.

Concernant les énergies renouvelables, le bois-énergie est soutenu mais il ne faudrait pas oublier le soutien au bois d'œuvre pour la

construction qui est sans doute un usage à développer avec bénéfices tant pour l'économie que pour l'environnement... La politique régionale vise à accompagner les investissements en faveur des énergies renouvelables. Nous sommes **très heureux de la perspective de la mise en place d'un service public de l'efficacité énergétique** en faveur de la rénovation. Mais les montants mobilisés semblent bien modestes au regard de l'ambition affichée. Une seule éolienne mobilise environ 3 millions d'euros par exemple. Le soutien de cette filière émergente va de pair avec la reconversion de l'industrie nucléaire. Nous sommes aujourd'hui à la date

du 30^e anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, et **le retrait progressif de cette filière dangereuse pour l'avenir de l'humanité doit s'accompagner par la reconversion des acteurs** de cette dernière. Nous avons les ingénieurs et les compétences, en région, pour accompagner le démantèlement des centrales nucléaires. À la Région d'assumer sa part de responsabilité dans cette mutation.

Annexe : infographie Cour des comptes au sujet des aéroports de Dijon et Dole (rapport annuel 2015).



UN EXEMPLE D'INVESTISSEMENTS PUBLICS LOCAUX MAL PLANIFIÉS : LES AÉROPORTS DE DOLE ET DIJON

Trafic passagers en 2013

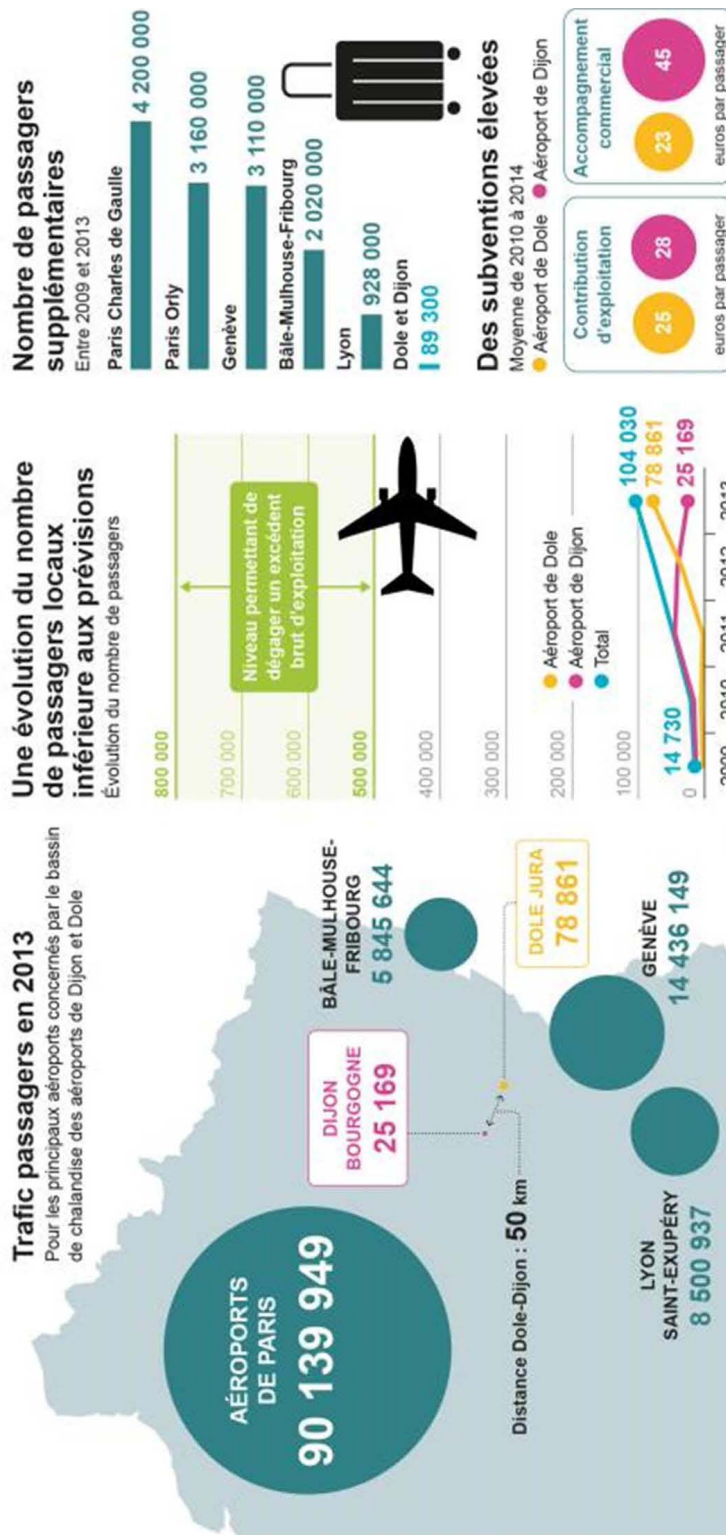
Pour les principaux aéroports concernés par le bassin de chalandise des aéroports de Dijon et Dole

Une évolution du nombre de passagers locaux inférieure aux prévisions

Évolution du nombre de passagers

Nombre de passagers supplémentaires

Entre 2009 et 2013



SOURCES : Cour des comptes, d'après données DGAC, Département du Jura, CCI de Côte-d'Or, région Bourgogne

Le rapport public annuel 2015

11/02/2015

10

Déclaration de Gérard Magnin, au nom de l'Environnement et du Développement durable, sur le 1-2 « Présentation générale du budget primitif 2016 »

« Le CESER estime que la Région doit s'engager dans une recherche systématique d'économies de fonctionnement afin de maintenir sa capacité d'investissement ». Ainsi, l'Investissement serait vertueux et le Fonctionnement ne le serait pas. De ce fait, il conviendrait selon notre rapport, d'augmenter l'un et de diminuer l'autre.

Je voudrais attirer votre attention sur le piège que constitue cette distinction comptable.

Dépenses d'Investissement : de quoi parle-t-on ?

- Celles qui entraînent de futures dépenses de fonctionnement ?
- Celles qui réduisent des dépenses de fonctionnement ?
- Celles qui apportent un service supplémentaire ?
- Celles concernant des dépenses d'infrastructures ?
- Celles qui visent à dynamiser l'activité économique ?
- Celles qui dégradent l'environnement, celles qui le restaurent ou le protègent ?
- etc. On voit qu'on ne peut pas tout mettre sur le même plan.

Dépenses de fonctionnement : de quoi parle-t-on ?

- Les dépenses de l'administration, faible part (mais aucune ne mérite qu'on la néglige) ?
- Une façon de financer un investissement via un PPP qui coûte beaucoup plus cher à la collectivité qu'un projet en maîtrise d'ouvrage > alors, oui, il faut baisser ?
- Les dépenses de formation : mais n'est-ce pas un investissement dans les personnes ?
- Les dépenses relatives à offrir un service aux citoyens, par exemple dans les transports ?
- Les dépenses d'accompagnement de projet, de projets collaboratifs, projet / promesse, révélateurs de talents et de potentiels, etc. ?

- etc. On voit que c'est plus compliqué qu'en première analyse.

Ainsi dans le rapport :

- On reproduit cette ambiguïté.

- On se contredit ; par exemple, on lit :

. « Dans un contexte marqué par un poids croissant de la gestion, le CESER souhaite que la Région demeure une administration de projet dans laquelle l'action volontariste et l'accompagnement des projets restent la dominante. Il est ainsi central de faciliter l'éclosion des projets (aide à l'ingénierie auprès des porteurs potentiels) ».

ainsi que :

. « Le CESER estime que la Région doit s'engager dans une recherche systématique d'économies de fonctionnement afin de maintenir sa capacité d'investissement ».

Je prends note que l'on recommande une évaluation systématique des Politiques Publiques, du point de vue de leur impact économique, social et écologique. Mais ce n'est pas suffisant, il faut aller plus loin et être plus précis.

Alors que veut-on ? Un accompagnement de projet ? De l'ingénierie territoriale : si ça pouvait être fait par des robots, ce serait de l'investissement, mais comme ce sera fait par des hommes et des femmes, ce sera du fonctionnement. Dommage pour elle et pour les projets qu'ils/elles pourraient aider à faire émerger.

J'aimerais qu'à l'avenir, on puisse davantage creuser ce sujet.

Notre rôle est d'éclairer les politiques publiques. Je ne crois pas qu'on éclaire vraiment quand on s'enferme mentalement dans des schémas qui ne nous permettent pas de comprendre le monde tel qu'il est. Et je ne crois pas que nous gagnons en crédibilité en nous contredisant dans la même page.

Comme j'ai déjà abordé ce sujet plusieurs fois, sans succès autre que d'estime, Je m'abstiendrai.

Déclaration de Jean-Claude Perrin, au nom de la CFDT, sur le rapport 1-3 « Fiscalité régionale : harmonisation des tarifs de la taxe sur les certifications d'immatriculation des véhicules »

La taxe carte grise est la seule marge de manœuvre fiscale du Conseil régional. En Bourgogne et Franche-Comté, les taux par cheval étaient très éloignés : 51 € en B, 31 € en FC. La loi donne la durée du mandat pour faire converger et aboutir à un taux unique. La Région a décidé d'appliquer le taux de 51€ dès le premier budget de plein exercice (2017), soit une augmentation de 41,7% pour les Francs-Comtois. Un apport de 15 millions au budget régional. L'alignement sur la Franche-Comté aurait occasionné une perte de 17 millions d'euros.

Les réflexions que cela inspire :

- a) Le turn-over des automobiles est particulièrement important en FC, du fait des salariés Peugeot qui revendent/rachètent une voiture tous les 6 mois ou presque : le moindre coût par CV fiscal était estimé être compensé par le volume.
- b) L'enjeu écologique : inciter à la réflexion sur les énergies fossiles et l'utilisation de l'automobile... dans une région qui en produit et en vit en partie, mais qui doit se décarboner.
- c) C'est peut-être le genre de décision à prendre d'un coup en début de mandat. Mais avec quel projet ?

Pour la CFDT, cette décision pour emporter notre accord doit être

conditionnées à un projet. Elle propose la mise en place d'un fonds d'accompagnement des transitions (énergétiques, économiques, sociales, écologiques et numériques), qui soit clairement identifié. Il est rétorqué l'impossibilité de flécher et la fongibilité du budget : c'est une argutie non recevable. Il y a toujours techniquement une possibilité de mettre en place une politique légale et légitime. D'ailleurs la présidente l'a elle-même évoqué : « *En France, l'impôt affecté n'existe pas mais l'équivalent de la recette ira alimenter un fonds de transition énergétique pour « investir dans l'éolien et l'hydrogène* ». Mais cette idée ne se retrouve pas dans le projet de rapport. Mieux, pour faire preuve de démocratie et de suivi de cette politique et dans la droite ligne des préconisations du CESER, une gouvernance ad hoc et ouverte pourrait être mise en place pour éviter le recyclage dans ce fonds des politiques déjà existantes.

Le CESER a refusé de reprendre cette proposition dans l'avis. Nous le regrettons, cette proposition est dans le droit fil des engagements antérieurs des CESER dont le nôtre est issu. La communication d'une des Régions n'était-il pas de se revendiquer « originale ». Hé bien, c'est raté. La CFDT s'abstiendra sur l'avis du CESER.

Déclaration de André Colin, au nom de la CGT, sur le rapport 1-3 « Fiscalité régionale : harmonisation des tarifs de la taxe sur les certifications d'immatriculation des véhicules »

Nous resterons sur le fond du rapport 1-3 du Conseil régional soumis à notre institution et nous nous exprimerons sur le projet d'avis du CESER. En partant d'un constat que notre vaste région de 47 784 km² avec 2,8 millions d'habitants est peu dense, est à dominante très rurale avec un maillage important de très petites communes, très éloignées de tout mode de transport collectif, il s'en suit par conséquent une utilisation de l'automobile comme mode majoritaire de déplacement par la population régionale.

Il est vrai que tous ne remplacent pas leur véhicule tous les ans, mais pour les habitants de notre territoire cela restera difficile de se passer de véhicule automobile. L'augmentation très importante de l'imposition de 36 euros à 51 euros par cheval fiscal pour tous ne comblera jamais le manque de recette décidé par l'État en direction de la collectivité, soit une réduction de 21 millions d'euros, mais pénalisera les plus fragiles et les plus modestes.

L'Exécutif régional envoie un mauvais signal aux habitants de la région au moment même où l'action politique est contestée, au moment même où le CESER est saisi entre autre sur la question « de restaurer la confiance des citoyens ». La CGT déplore et condamne cette stratégie de recours à la hausse de la fiscalité des certificats d'immatriculation des véhicules.

Le projet d'avis souligne qu'un débat s'est instauré parmi les conseillers du CESER, certains ne souhaitent pas de hausse, d'autres souhaitent un fléchage d'affectation de ces recettes. La conclusion du projet d'avis nous laisse pantois, se retrancher sur la motivation que ce choix est éminemment politique pour prendre acte ne relève pas d'une position très courageuse de notre institution. La CGT votera contre ce projet d'avis.

Déclaration de Gérard Magnin, au nom de l'Environnement et du Développement durable, sur le 1-3 « Fiscalité régionale : harmonisation des tarifs de la taxe sur les certifications d'immatriculation des véhicules »

- L'an dernier, j'avais proposé en Franche-Comté de faire la moitié du chemin en augmentant de 8 € ; je continue de penser que si cela avait été fait la marche aurait été moins haute cette année.

- On reproche dans le rapport précédent une certaine continuité des politiques antérieures. Nous avons une opportunité et il faut s'en saisir.

- Une recette supplémentaire :

- ou cela vient soulager les douleurs, mettre des pansements :
 - . continuité,
 - . prive de faire des choix auxquels nous oblige la rareté budgétaire.
- ou cela permet de focaliser sur une priorité du mandat régional
 - . donnerait lisibilité à une politique considérée comme prioritaire,
 - . rétablirait une traçabilité entre ce que l'on paie et ce que l'on voit changer.

C'est pourquoi je trouve le rapport timide. Il dit que « le CESER

aimerait connaître la nature des actions que ce surplus de recettes pourrait financer, étant donné le principe de non spécialisation des recettes ».

Pourquoi ne pas faire une suggestion ? La TE étant une priorité du mandat de l'exécutif, je suggérerais volontiers qu'une recette issue de taxe sur les véhicules alimente un Fonds régional pour la transition énergétique :

- SPEE (Service public de l'efficacité énergétique),
- énergies renouvelables,
- projets énergétiques territoriaux,
- filières industrielles (le cluster éolien réunit 1350 emplois),
- innovation dans les technologies (hydrogène, etc.) et sociétale.

On aurait eu ainsi une bonne opportunité de montrer que nous avons des propositions pour éviter la continuité. J'espère que ces propositions seront néanmoins entendues. Je m'abstiendrai.

Déclaration de Jean-Luc Piton, au nom du 1^{er} collège, sur le 3-1 « Mise en œuvre du plan d'urgence pour la formation des demandeurs d'emploi - avenant à la convention bipartite avec Pôle Emploi »

Le 1^{er} collège tient à souligner que la Convention entre l'État et la Région insiste sur le pilotage par l'"aval" du dispositif, à savoir à partir des besoins exprimés par les entreprises. Il souhaite que ce critère reste déterminant dans le choix des formations financées. Nous rappelons que Pôle Emploi a indiqué avoir réalisé une étude fine des besoins des entreprises en les détaillant selon les territoires et les secteurs d'activités professionnels. Cette étude servira de base d'action dans l'application de la Convention de

mise en œuvre du dispositif. Nous souhaiterions disposer des conclusions détaillées de cette étude.

Le dispositif de nature quadripartite associe l'État, le Conseil régional et les partenaires sociaux. Nous souhaitons que cet équilibre soit effectivement réalisé dans la pratique, et que nous soyons non seulement informés de l'application du dispositif, mais aussi associés à sa construction. Le 1^{er} collège votera l'Avis proposé.

Déclaration de Joseph Battault, au nom de la CFDT, sur le 3-1 « Mise en œuvre du plan d'urgence pour la formation des demandeurs d'emploi - avenant à la convention bipartite avec Pôle Emploi »

Cet avenant vient après la signature d'une convention quadripartite en Bourgogne-Franche-Comté qui lie État-Région et partenaires sociaux et qui a été signée le 4 avril dernier.

C'est un engagement des acteurs régionaux à mettre en œuvre le plan d'Urgence pour l'emploi. Les conséquences sont importantes pour les demandeurs d'emploi. Elle offre des possibilités de formation.

Nous regrettons que notre assemblée n'ait pas été consultée sur cette question lors de notre plénière précédente.

Le CESER devra se saisir de cette question aussi bien en termes d'évaluation, que d'analyse des besoins de formation.

Déclaration de Jean-Pierre Mugnier, au nom de la CGT, sur le rapport 3-1 « Mise en œuvre du plan d'urgence pour la formation des demandeurs d'emploi - avenant à la convention bipartite avec Pôle Emploi »

Notre Région s'engage dans la mise en œuvre en Bourgogne-Franche-Comté du plan national d'urgence en faveur de la formation des privés d'emploi.

Si la CGT partage la nécessité de rapprocher les problématiques de formation avec celles de l'emploi, il convient de rappeler que la formation ne crée pas l'emploi. Et tous les demandeurs d'emploi n'ont pas besoin de formation, certains sont même bien formés et qualifiés, c'est l'emploi qui est détruit...

Ce plan d'urgence ne doit pas être un énième plan pour l'emploi peu efficace, avec des effets d'annonce « pub », avec des formations "parking" ne débouchant sur rien et créant des espoirs puis des déceptions fort dommageables pour les privés d'emploi concernés. Déceptions qui pourraient à terme contrarier la démarche de restauration de la confiance des citoyens vis-à-vis des politiques publiques portées par notre Région.

La formation doit aller à ceux qui en ont réellement besoin avec des parcours individualisés pour acquérir ou améliorer la qualification et pas seulement pour s'adapter à un emploi potentiel.

Les objectifs de formation du plan d'urgence régional, les formations supplémentaires doivent être réellement supplémentaires en terme de nombre comme de moyens à mettre en œuvre au regard des 217 000 privés d'emploi en Bourgogne-Franche-Comté. Les 11 821 formations complémentaires prévues dans le plan d'urgence 2016 correspondent à 1 formation pour 18 demandeurs d'emploi (217 000 : 11 821 = 18,36).

Une analyse pointue des besoins réels en formation, des emplois réels à pourvoir et de la réalité des métiers dits « en tension » doit s'inscrire dans la durée pour permettre :

- la construction d'une couverture de l'ensemble du territoire régional visant à une réelle accessibilité de toutes et tous,
- aux demandeurs d'emploi d'entrer réellement en formation dans de bonnes conditions et de pouvoir aller au bout : déplacement, hébergement, restauration, garde d'enfant, rémunération...

Les formations qui seront mises en place devront répondre à des critères stricts : délivrer à l'issue de la formation ou du parcours des certifications inscrites au RNCP, avec des coûts de formation connus et suivis, des organismes de formation dont la formation est de qualité avec un agrément vérifié et dont les qualifications et conditions d'exercice des formateurs sont connues. Un suivi sera indispensable en y intégrant l'aspect égalité femmes/hommes dans les indicateurs des formations proposées.

L'accompagnement des organismes de formation se fera dans la durée et pas seulement en 2016, tant pour leurs moyens humains que matériels. Nous estimons qu'il faut privilégier les structures à vocation publique comme l'AFPA et les GRETA, opérateurs historiques et réputés, qui disposent encore de moyens et de compétences. Il serait inconcevable que le Conseil régional facilite l'ouverture d'un « marché » de la formation à tous les opérateurs privés à but lucratif au détriment de la qualité des formations.

La présence des organisations syndicales de salariés et d'employeurs sera assurée dans les comités de pilotage et de suivi conformément à la volonté affichée d'un dialogue social territorial toujours plus ancré en Bourgogne-Franche-Comté.

Le projet d'avis du CESER prône la vigilance par rapport au ciblage géographique, aux formations proposées et à leur coût. En cela, il intègre les attentes et propositions de la CGT qui le votera.

Déclaration de Gérard Alcazar, au nom du MEDEF, sur le rapport 3-2 « Service public régional de la formation professionnelle (SPRF) »

Concernant le service public régional de la formation professionnelle, on nous parle de formation correspondant aux besoins des habitants, mais jamais des besoins en fonction des emplois non pourvus dans la région.

Former pour former et dépenser des budgets ne fera pas reculer le chômage et ne favorisera pas l'adéquation emploi-formation. Malgré ces remarques, nous voterons l'avis.

Déclaration de Joseph Battault, au nom de la CFDT, sur le rapport 3-2 « Service public régional de la formation professionnelle (SPRF) »

La Région met en place un service public de la formation. C'est un des outils de ses politiques de formation professionnelle. Ce dispositif vise plus particulièrement les demandeurs d'emploi et doit permettre de passer des commandes à l'AFPA et aux GRETA. Nous voterons cet avis et nous voulons contribuer à son enrichissement :

- Les choix politiques doivent privilégier des pédagogies innovantes car ces formations sont confrontées à de multiples enjeux : les mutations numériques et énergétiques ; la mise en œuvre de démarches compétences ; l'utilisation du numérique dans ces formations.
- On ne peut réduire la recherche d'une formation à l'adéquation, fut-elle informatisée, entre les demandes des salariés et des employeurs. Entrer en formation, c'est s'inscrire dans une

démarche qui nécessite un accompagnement. En ce sens le lien qui est fait avec le SPRO est fondamental.

- Sécuriser les parcours professionnels, c'est mettre à la disposition des salariés de multiples outils qui doivent être proposés dans le cadre d'un accompagnement qui comprend à l'exemple du CPE l'accueil, le conseil, et le montage de projet individuel. Le Passeport compétence est un de ces outils et nous nous félicitons de voir qu'une harmonisation des dispositifs est prévue.
- Enfin, territorialiser la formation, ce n'est pas obligatoirement faire une formation dans chaque territoire, mais c'est être capable de repérer les besoins en formation au plus près des réalités des entreprises, des évolutions, des salariés. Ensuite il convient d'organiser les formations pour qu'elles soient réalisables et accessibles pour tous les salariés qui le souhaitent.

Déclaration de Jean-Pierre Mugnier, au nom de la CGT, sur le rapport 3-2 « Service public régional de la formation professionnelle (SPRF) »

La Région Bourgogne-Franche-Comté dit vouloir s'engager dans la création d'un grand Service Public Régional de la Formation Professionnelle avec l'ambition d'une plus grande cohérence entre le SPRF et le Service Public Régional de l'Orientation. Elle annonce que le SPRF est destiné à tous les demandeurs d'emploi de plus de 16 ans.

Si la CGT partage l'impératif de rapprocher les problématiques de formation professionnelle continue de celles de l'emploi, il ne faut pas pour autant limiter la finalité de la formation à l'accès ou au retour à l'emploi. La formation est aussi facteur de maintien dans l'emploi et d'émancipation que ce soit pour les jeunes, les seniors, l'ensemble des salariés et des privés d'emploi.

Conformément à l'article L.6314-1 du Code du Travail, tout travailleur engagé dans la vie active ou toute personne qui s'y engage a droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelle et doit pouvoir suivre, à son initiative, une formation lui permettant, quel que soit son statut, de progresser au cours de sa vie professionnelle d'au moins un niveau en acquérant une qualification correspondant aux besoins de l'économie prévisibles à court ou moyen terme.

Dans le magazine du Conseil régional de Bourgogne, n° 36 de novembre 2015, il est écrit que la région, chef de file en matière de formation et d'orientation professionnelles, travaille avec les représentants des entreprises, des salariés et des territoires, pour construire des dispositifs de formation adaptés à leurs besoins.

En ce sens, la CGT rappelle à la nouvelle Région Bourgogne-Franche-Comté la nécessité de veiller à l'égalité de traitement de l'ensemble des salariés jeunes et moins jeunes, dans ou hors emploi, sur l'ensemble du territoire bourguignon franc-comtois

dans le cadre d'un grand service public régional d'orientation et de formation professionnelles leur offrant la proximité, la qualité, la neutralité et la gratuité.

L'ambition régionale affichée nécessite également d'approfondir la place du Conseil en Evolution Professionnelle et l'orientation dans le monde professionnel au sein du nouveau dispositif régional. D'autant que le Plan pour les continuités professionnelles signé en mars 2012 par la Région Bourgogne, l'Etat, les organisations syndicales et patronales, a innové avec la mise en place d'un nouveau service public gratuit de Conseil en Évolution Professionnelle de 22 Points relais-conseil sur l'ensemble du territoire bourguignon. Quel sera le déploiement de nouveaux points relais-conseil sur l'ensemble de la Région Bourgogne Franche-Comté ?

La formation et l'orientation professionnelle nécessite une « politique régionale forte » pour donner du sens à un futur grand service public régional assurant la complémentarité entre orientation et formation professionnelles.

Pour la CGT, la Région doit aussi s'attacher à associer les organisations syndicales de salariés et d'employeurs à l'élaboration du Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles, non seulement au sein des CREFOP (Comité Régional Emploi-Formation-Orientation Professionnelles) et COPAREF (Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation), mais aussi dans le cadre d'un dialogue social territorial à construire sur chaque zone d'emploi de la Bourgogne Franche-Comté.

La CGT votera le projet d'avis du CESER dont la philosophie générale rejoint en partie ses attentes et propositions.

Déclaration de Alain Grosdemouge, au nom de FO, sur le rapport 4-1 « Pôle métropolitain Nord Franche-Comté »

Lors de la plénière du 17 mars 2015 sur le rapport 1.1 Contrat de plan État-Région, FO était intervenu sur la problématique de l'échangeur de Sévenans.

Les pouvoirs publics avaient en 2012, présenté un projet qui supprimait les ronds-points, entrecroisements et les travaux (évalués à 27,5 millions d'euros) devaient commencer fin 2014 pour s'achever fin 2016. Le trafic supplémentaire engendré par l'ouverture de la

gare TGV Belfort-Montbéliard et la mise en service du nouvel hôpital médian a été évalué à plus de 70 000 véhicules /jour.

Rien n'est encore fait pour que soit prise en compte prioritairement la sécurité des automobilistes ; faudra-t-il attendre un drame et la une des journaux ?

Espérons que la création de ce Pôle métropolitain contribuera à faire avancer ce type de dossier.

Déclaration de Alain Fourcade, au nom de la CFDT, sur le rapport 4-7 « Convention d'exploitation du service TER 2013-2017 (réseau Franche-Comté) - Contrats d'objectifs 2016 et autres affectations d'AE »

La CFDT partage largement cet avis et le votera. La mobilité et le TER en particulier sont une des politiques emblématiques du CR BFC, elle tient une grande place dans le budget et elle participe à la desserte des territoires de la région au service des entreprises et des habitants. Elle va subir des modifications fondamentales dans les deux ans :

- La négociation et la mise en place de la nouvelle convention TER pour le 1/1/2018.
- De nouvelles concurrences comme le covoiturage.
- Le transfert des transports scolaires et interurbains en 2017.

Pour la CFDT, il est primordial que notre CESER se saisisse de ces enjeux et travaille ces questions complexes dès que possible pour préciser ses analyses et élaborer ses propositions sur ces questions avant les échéances annoncées.

Concernant cet avis :

La Région nous demande un avis, mais comme le rapporteur, nous constatons que plus d'un trimestre après la clôture de l'exercice 2015, nous n'avons aucun élément précis sur le bilan TER 2015 qui permette de justifier et de comprendre les objectifs annoncés par le Conseil régional pour 2016.

Pour l'avenir, à l'heure où la présidente de la région interroge notre assemblée sur les moyens de restaurer la confiance des citoyens dans les politiques publiques, nous demandons à l'exécutif une information sérieuse et rapide de la part de la Région au CESER. Par exemple concernant les TER BFC compétence de plein droit de la région cette information devra porter entre autres sur leur fréquentation, la régularité... les variations par catégories d'usagers, les abonnements, et autres indicateurs qui permettent finement de

mesurer les évolutions fortes en cours, de les analyser, ainsi que les effets du covoiturage ou l'impact des nouvelles lignes de car « Macron » sur le trafic TER.

Pour conclure et rester politiquement correct, nous dirons que dans ce domaine de l'information la région dispose d'une large marge de progression.

Déclaration de Michèle Munier, au nom du secteur Handicap, sur le rapport 4-7 « Convention d'exploitation du service TER 2013-2017 (réseau Franche-Comté) - Contrats d'objectifs 2016 et autres affectations d'AE »

Au nom des personnes à mobilité réduite je regrette le choix de la Bourgogne de rénover des rames Corail qui sont inaccessibles, cette décision ne tient pas compte d'une partie des usagers. On ne peut plus parler de mobilité pour tous quand on choisit de rajouter des obstacles, au nom d'une économie budgétaire. Nous pouvons aussi regretter que la gare de Dijon, capitale régionale, ne soit rendue accessible qu'en 2022. Les décideurs ne connaissent pas les difficultés que l'on doit sur-

monter pour prendre le train : 200 m sur le quai pour se rendre au point de passage.

Si un train arrive et qu'il s'arrête, on doit attendre qu'il reparte, cela par temps de pluie, de neige et ensuite traverser les voies avec le risque de chute si une roue du fauteuil se prend dans le rail.

Je demande que la Région, et tous ses partenaires État, Grand Dijon s'engagent à réduire le temps de mise en accessibilité de la gare de Dijon.

Déclaration de Françoise Frerebeau, au nom de l'UNSA, sur les désignations

Au moment où nous sommes saisis sur la confiance du citoyen dans les institutions, il serait bien que notre institution s'attache aussi à entretenir la confiance de ces membres avec la gouvernance. Le règlement intérieur stipule que les conseillers siégeant dans des organismes extérieurs sont élus en plénière. Désigner un membre d'un collège sans qu'aucun membre de ce collège ne soit consulté nous semble être un déni de démocratie.

Nous devons voter pour désigner deux personnes qui ont participé hier à la première réunion de cet organisme extérieur, la COMUE et qui plus est ont voté pour élire le président de cette institution. Il ne sert plus à rien de voter puisque les décisions sont prises, c'est la raison pour laquelle l'UNSA refuse de voter.

Échos dans les médias

- **Accueil mitigé pour le premier "budget de transition régional"**

L'Est Républicain - 27/04/2016

30

- **La Bourgogne Franche-Comté s'apprête à adopter un budget "de transition"**

Le Journal du Centre - 27/04/2016

31

- **CESER : accueil mitigé pour le premier "budget de transition"**

Le Bien Public - 27/04/2016

32

Economie Le CESER a validé hier par 66 voix contre 17 et 38 abstentions un avis se bornant à « prendre acte » de la décision d'augmenter la taxe des cartes grises, sans plus d'enthousiasme. Ses membres étaient divisés sur le sujet

Accueil mitigé pour le premier « budget de transition » régional

Dijon. Marie-Guite Dufay avait prévu : son premier budget serait « mécanique » et pour découvrir une copie financière plus « politique », il faudrait attendre celui qui sera élaboré à la fin de l'année, pour 2017. A Dijon, hier, le Conseil économique, social, environnemental en a « pris acte ». Son président, François Berthelon, a pourtant regretté « quelques carences au niveau de l'information ». Les rapporteurs du CESER ont ainsi jugé « peu lisible » la « stratégie financière annoncée pour maintenir les grands équilibres financiers ». Ils ont déploré que le dossier de l'exécuteur « comprenne peu d'éléments sur la dette », tandis qu'une hausse de l'emprunt est prévue, qu'il ne fasse « aucune mention de l'industrie », alors que c'est une des richesses de la région, et ne fournisse « pas d'éléments de prospective financière ».

Autres « manques », selon eux, le fait qu'il n'y ait « pas de référence à l'évaluation des politiques » et pas plus

« à un projet de réorganisation des services ». Mais il y a aussi du « positif ». Le CESER approuve « l'attribution d'une enveloppe de 2 M€ pour l'innovation par appel à projets, l'implication de la Région en matière d'enseignement supérieur et de recherche, les choix visant à garantir la gratuité et la qualité des transports scolaires » et sa volonté de « créer un réseau de transport régional unique ». La « dégradation de la situation financière de la collectivité est quasiment inévitable », constate-t-il, en remarquant qu'à l'avenir, « la contraction des marges de manœuvre et le poids des contraintes obligeront nécessairement la collectivité à repenser ses choix, ses priorités et à revoir ses modalités d'intervention sur certains secteurs ».

Aucun élu présent

L'augmentation de 41,66 % de la taxe fiscale sur les cartes grises a reçu un accueil très mitigé. La CGT a dénoncé un « mauvais signal »



■ André Colin et Annick Guyenot (CGT de Saône-et-Loire) ont conduit la charge contre la hausse des cartes grises. Photo J.P.Tx

adressé aux citoyens d'autant que ce sont « les plus modestes » qui seront « les plus fragilisés » par la mesure. Le nouveau taux régional unique sera « le deuxième plus haut de France », a relevé le syndicat, « pantois » qui a qualifié de « pas très courageux » l'avis du CESER car il se

coup auraient cependant aimé « connaître la nature des actions que ce surplus [...] pourrait financer ».

Le CESER en est resté là, votant son avis par 66 voix pour et 17 contre, avec 38 abstentions. On l'a senti un peu fâché qu'aucun des 51 élus de la majorité PS, sur tout des 15 de l'exécutif, ne soit venu à sa séance, un faux-bond inédit en matière de budget. Chacun en a déduit que le 1er vice-président, Michel Neugnot, retenu à Paris, était décidément irremplaçable. La présidente pourra répondre à ces observations vendredi, devant les élus cette fois.

Après avoir tenté de recourir à une insolite procédure pour raccourcir les débats, estimant que certains dossiers pouvaient n'être ni débattus ni même présentés (lire notre édition d'hier), celle-ci s'est en effet heurtée à l'opposition du Front national et à celle du président du groupe UDI-LR, François Sauvadet. Elle a finalement dû renoncer à son idée.

Jean-Pierre TENOUX



NIÈVRE > DIJON 27/04/16 - 17H08

La Bourgogne Franche-Comté s'apprête à adopter un budget « de transition »



La session du 21 janvier 2016 du conseil de Bourgogne Franche-Comté. - Auxerre
AGENCE

Il faudra attendre 2017 pour voir le conseil régional clarifier sa stratégie financière et définir ses priorités pour les 5 ans à venir. Le budget 2016 qui sera voté par les élus à la région ne constitue, pour l'heure,

qu'« un budget de transition ». Tel est le message de Marie-Guite Dufay, présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, avant la session plénière prévue vendredi 29 avril.

Les sommes engagées n'en demeurent pas moins conséquentes : 1,3 milliard d'euros. La section investissements mobilise plus de 400 millions d'euros. C'est, pour l'élue, une priorité, notamment dans les lycées où les investissements vont « au-delà de la stricte addition » des crédits mobilisés l'an passé. L'enveloppe s'élève précisément à 113 millions d'euros pour financer, principalement, les travaux de rénovation énergétique des bâtiments.

Une dégradation de la situation financière de la région

Dans le même temps, le Ceser alerte la région sur la « dégradation de la situation financière. » « La dégradation de la situation financière » du conseil régional « est quasiment inévitable dans un contexte où ses dépenses évoluent plus rapidement que ses recettes (qui sont même orientées à la baisse) ». C'est l'une des conclusions du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) qui relève que la loi NOTRe prévoit de nouveaux transferts de compétence aux régions.

Dans l'avis qu'il a adopté mardi, le Ceser appelle la région à « s'engager dans une recherche systématique d'économies de fonctionnement ». Le Ceser relève cependant que, pour ce premier budget qui sera mis au vote vendredi, le conseil régional a fait des choix positifs, mais appelle la grande région à « aller plus loin ».

Alexandra Caccivio

COTE-D'OR
BOURGOGNE

<http://www.lejdc.fr/nievre/actualite/2016/04/27/la-bourgogne-franche-comte-sapprete...> 28/04/2016

Ceser : accueil mitigé pour un « budget de transition »

Marie-Guite Dufay avait prévenu : son premier budget serait « mécanique » et pour découvrir une copie plus « politique », il faudrait attendre celui qui sera élaboré pour 2017. À Dijon, hier, le Conseil économique, social, environnemental (Ceser) en a « pris acte », alors que le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté votera son premier budget ce vendredi. Son président, François Berthelon, a pourtant regretté « quelques carences au niveau de l'information ». Les rapporteurs du Ceser ont ainsi jugé « peu lisible » la « stratégie financière annoncée pour maintenir les grands équilibres financiers ». En revanche, ils ont approuvé « l'attribution d'une enveloppe de 2 M€ pour l'innovation par appel à projets, l'implication de la Région en matière d'enseignement supérieur et de recherche, les choix visant à garantir la gratuité et la qualité des transports scolaires »

ou encore sa volonté de « créer un réseau de transport régional unique ».

L'augmentation de 41,66 % de la taxe fiscale sur les cartes grises pour les Francs-Comtois a quant à elle reçu un accueil mitigé. Là où la CGT a dénoncé un « mauvais signal » adressé aux citoyens, d'autres conseillers ont toutefois admis que, confrontée à une baisse de 18,3 M€ de ses dotations, la collectivité ne pouvait guère se priver de cette recette d'appoint de 15 M€. Au final, le Ceser a rendu un avis favorable par 66 voix pour et 17 contre, avec 38 abstentions.

Une institution que l'on a aussi sentie un peu fâchée qu'aucun des 51 élus de la majorité PS, surtout des 15 de l'exécutif, ne soit venu à sa séance. Un faux bond inédit. Chacun en a déduit que le 1^{er} vice-président, Michel Neugnot, retenu à Paris, était décidément irremplaçable.

J.-P. Tx

**CESER BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Conseil économique social et environnemental régional



Site de Besançon

4, square Castan | CS51857

25031 Besançon cedex

Tél. 03 81 61 62 90 | Fax 03 81 82 83 03



Site de Dijon

17, boulevard de la Trémouille | CS23502

21035 Dijon cedex

Tél. 03 80 44 34 32 | Fax 03 80 44 33 09

www.ceser.bourgognefranchecomte.fr